

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20230629-2023_04_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires, Bernadette BAUMGARTNER et Gisèle LAMARE membres suppléants.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Imann EL MOUSSAFER, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD Nicolas PETERLINI, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir: Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Robert NATALE à Lionel ROY et Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conse	eillers
Le 16 juin 2023	Le 16 juin 2023	En exercice Présents	50 27
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Louis HOTTLET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-04-18 - Centre aquatique intercommunal - validation grille tarifaire

Rapporteur: Christian RAYOT



ID: 090-249000241-20230629-2023_04_18-DE

Vu la délibération n° 2019-06-19 relative à la Prise de compétence du Centre Aquatique Intercommunal,

Vu la délibération n°2021-05-05 relative aux tarifs du centre aquatique,

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Communauté de communes du Sud Territoire gère le centre aquatique intercommunal du Sud Territoire situé à Delle.

L'activité Aquagym fonctionnait, jusqu'à présent, avec un abonnement par séquence. (Période d'environ 5 mois).

Suite à de fortes demandes et afin de satisfaire les usagers, il est proposé de modifier le fonctionnement et de proposer le tarif à la séance avec une inscription au préalable.

L'objectif de ces tarifs est notamment de diversifier la clientèle du centre aquatique et d'accroitre sa fréquentation.

Entrées Loisirs	
	Tarifs
Billets à l'unité	
Adultes	4,00
Adultes tarif réduit (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	3,00
Adultes (créneau 11h30 – 14h00)	2,50
Enfant de 6 à 16 ans (gratuit – 6 ans)	3,00
Enfant - 6 ans (hors groupe)	Gratuit
Famille (2 adultes maximum + 2 enfants de + de 6 ans)	11,00
MNS Extérieurs	Gratuit
Gratuité pompiers (en groupe)	Gratuit
Gratuité accompagnateur de groupe	Gratuit
Gratuité bon Carte Jeune	Gratuit
Adultes tarif adhérents CNAS	3,50
Enfants de 6 à 16 ans tarif adhérents CNAS	2,50
Facturation carte perdue ou détériorée	3,00
Accueil collectif agréé	
Enfant – 6 ans	1,90
Enfant de 6 à 16 ans	2,50
Accompagnateurs	
Abonnement mensuel (entrée 1 fois/jour maximum) HORS PERIODE ESTIVALE	
Adultes	36,00
Adultes (créneau 11h30-14h00)	20,00
Enfants de 06 à 16 ans	27,00
Abonnement Famille	
10 entrées	99,00



ID: 090-249000241-20230629-2023_04_18-DE

Abonnement 10 entrées	
Adultes	36,00
Adultes (créneau 11h30-14h00)	22,50
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	27,00
Enfants de 6 à 16 ans	27,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	21,00
Abonnement 20 entrées	
Adultes	72,00
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	54,00
Enfants de 6 à 16 ans	54,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	42,00
Abonnement 30 entrées	
Adultes	108,00
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	81,00
Enfants de 6 à 16 ans	81,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	63,00
Animations /activités	
Ecole de natation (tarif par séquence) 2 séquences : A : de mi-septembre à fin janvier / B : de février à juin	
Pour le 1er enfant	80,00
Pour le 2ème enfant	60,00
Pour le 3ème enfant et suivants	40,00
Bébé Club	
Carte de 10 séances (valable sur une seule année scolaire)	68,00
Carte de 10 séances (2adultes + 2 enfants)	102,00
Par séance (2 adultes + 1 enfant)	8,00
Par séance (2 adultes + 2 enfants)	12,00
Aquagym	
Par séquence A SUPPRIMER	110,00
Par séance	9,00
Stages natation	

MISE A DISPOSITION DES BASSINS ET MNS	
Location piscine aux établissements scolaires (à partir de septembre)	
Lycées et collèges (extérieurs à la CCST)	
Mise à disposition du bassin sportif (à l'heure indivisible)	100,00
Présence d'un MNS obligatoire (surveillance)	30,00
MNS supplémentaire	30,00



ID: 090-249000241-20230629-2023_04_18-DE

	15:000 210000211 20200020 20
Lycées et collèges des communes de la CCST	
Mise à disposition du bassin sportif (la matinée)	100,00
Ecoles des communes de la CCST (par séances de 35 min maximum)	
Mise à disposition du bassin sportif	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique	Gratuit
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	Gratuit
1 MNS supplémentaire	Gratuit
Ecoles extérieures à la CCST (par séances de 35 min maximum)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Associations de sport aquatique	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Autres associations (sport non aquatique)	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
Association EDEN	The first of the second state of the second
Mise à disposition du bassin sportif pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin sportif pour activité « remise en forme »	85€/semaine

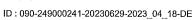
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la mise en place de l'activité à la séance avec inscription à compter du 1^{er} septembre 2023,
- De supprimer le tarif à la séquence,
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le Le Président, compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président Christian RAYOT

Et publication ou notification le

1 JEUDI 06 JUIL 2023

UTÉDE

TERRITOIR

Le Président,

Le Président **Christian RAYOT**